

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 31/01/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le krésoxim-méthyl, RVD2022-01. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Container

GROUPE

11

FONGICIDE

SOVRAN^{MD}

FONGICIDE

Pour utilisation sur les pommes, les raisins et les poiriers

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Krésoxim-méthyle 50% WG

AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION : 26257 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



ATTENTION

POISON

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,100 à 10 kg

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

SOVRAN est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé. Pour usage externe.
3. Provoque l'irritation des yeux. Ne pas respirer les poussières, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements
4. Se laver soigneusement après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après usage.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou lors de l'élimination des surplus.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI AVALÉ : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI INHALÉ : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon le symptôme.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Élimination du contenant

NE PAS réutiliser ce contenant d'aucune façon. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Communiquez avec votre distributeur/négociant local ou votre municipalité pour vous renseigner sur le point de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide, rincé et inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, veuillez éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les contenants récupérables :

NE PAS réutiliser ce contenant d'aucune façon. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants pouvant être remplis à la demande de l'utilisateur par le distributeur ou le détaillant :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le négociant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination de quantités de produit inutilisées ou superflues, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SOVRAN^{MD}

FONGICIDE

Pour utilisation sur les pommes, les raisins et les poiriers

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Krésoxim-méthyle 50% WG

AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION : 26257 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



ATTENTION

POISON

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,100 à 10 kg

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifrice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

SOVRAN est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce paquet contient le fongicide **SOVRAN**, sous forme de granules à disperser dans l'eau à 50% (WG). La matière active dans le fongicide **SOVRAN** fait partie d'une nouvelle classe de fongicides, les strobilurines. Les strobilurines sont des dérivés synthétiques d'une substance antifongique naturelle. Le fongicide **SOVRAN** a un nouveau mode d'action et est efficace contre les pathogènes résistant aux autres fongicides.

Le fongicide **SOVRAN** a un effet protecteur parce qu'il inhibe la germination des spores et a un effet curatif et de suppression grâce à l'inhibition de la croissance du mycélium et de la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Le fongicide **SOVRAN** peut donc être appliqué autant pour une situation de pré infection que de post infection. Cependant, la suppression optimale de la maladie est obtenue lorsque le fongicide **SOVRAN** est appliqué dans un programme planifié de traitements préventifs et lorsqu'il est employé en rotation avec d'autres fongicides.

Sur les pommes et les poiriers, le fongicide **SOVRAN** supprime la tavelure et le blanc. Pour les raisins, le fongicide **SOVRAN** supprime le blanc, le mildiou et la pourriture noire.

À cause de son activité hautement spécifique, sa faible pression de vapeur et sa bonne résistance au délavage causé par la pluie, le fongicide **SOVRAN** a une bonne activité résiduelle contre les champignons visés.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour l'application du produit au moyen d'un pulvérisateur pneumatique/nébulisateur manuel, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, un capuchon résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Instructions d'application

Appliquer le fongicide **SOVRAN** en respectant les doses et les périodes d'application énumérées dans le tableau d'application spécifique aux cultures. Appliquer le fongicide **SOVRAN** avec un équipement de pulvérisation terrestre seulement. Assurer un recouvrement uniforme du feuillage. Les ajustements de l'équipement devraient être vérifiés régulièrement.

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque les vents sont puissants. NE PAS traiter vers les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS contaminer les habitats aquatiques au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minime, compte tenu de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage du pulvérisateur.

Application à jet porté

NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, fermer les buses orientées vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

ZONE TAMPONS DE PULVERISATION

NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-delà des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, fermer les buses orientées vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

NE PAS appliquer ce produit par pulvérisation aérienne.

Il faut établir les zones tampons (en mètres) indiquées ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée des habitats sensibles, qu'il s'agisse d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, rivières, ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

| Méthode d'application | Culture | | Nombre d'applications | Zone tampon (m) requise pour la protection des habitats : | | | |
|---------------------------|----------------------------|-------------------|---------------------------------|---|-------------|--|-------------|
| | | | | d'eau douce d'une profondeur de : | | estuariens et marins d'une profondeur de : | |
| | | | | moins de 1 m | plus de 1 m | moins de 1 m | plus de 1 m |
| Pulvérisateur pneumatique | Pommes | Fin de croissance | 1 application de 225 g p.a./ha | 10 | 1 | 2 | 1 |
| | Raisins | | 1 application de 150 g p.a./ha | 5 | 1 | 1 | 1 |
| | Poires | | 1 application de 180 g p.a./ha | 5 | 1 | 2 | 1 |
| | Apples Pommes Poires | | 2 applications de 120 g p.a./ha | 5 | 0 | 1 | 0 |

Où g p.a./ha = gramme de principe actif par hectare; m = mètre.

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

TABLEAU DES DOSES ET DES PÉRIODES D'APPLICATION RECOMMANDÉES

Tableau 1 : Dose d'application et calendrier de traitement pour les pommes

| MALADIE SUPPRIMÉE | DOSE PAR HECTARE* (grammes de produit) | NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNÉE |
|--|--|---|
| Tavelure (<i>Venturia inaequalis</i>) | 180** (dose pour un traitement préventif seulement) | Appliquer comme traitement préventif lorsque les tissus verts atteignent ½ pouce (1,27 cm) ou lorsque les conditions environnementales deviennent favorables au développement de la tavelure primaire. Maximum de 2 applications par année effectuées à intervalle de 10 à 14 jours. Durant les périodes de croissance rapide des pousses, le délai d'attente entre les applications devrait être réduit à 7 jours. |
| | 240 (lorsque la pression exercée par la maladie est modérée – action préventive et curative – jusqu'à 96 heures après l'infection) | |
| | 241 à 360 action curative seulement, lorsque la pression exercée par la maladie est élevée***) | Maximum de 1 application par année à cette dose. NE PAS appliquer à cette dose si une application de SOVRAN a déjà été effectuée. |
| Oïdium (<i>Podosphaera leucotricha</i>) | 240 (lorsque la pression exercée par la maladie est faible à modérée) | Maximum de 2 applications par année. Appliquer comme traitement préventif lorsque les tissus verts atteignent ½ pouce (1,27 cm) et réappliquer 10 à 14 jours plus tard. |
| | 450 (lorsque la pression exercée par la maladie est élevée***) | Maximum de 1 application par année à cette dose. NE PAS appliquer à cette dose si une application de SOVRAN a déjà été effectuée. |

* **NE PAS** dépasser une dose d'application saisonnière totale de 480 grammes de produit par culture et par hectare.

** Utiliser la faible dose en cas de faible pression de la maladie seulement.

*** Pression élevée exercée par la maladie = la maladie est présente dans votre verger et les conditions météorologiques sont favorables à la progression de la maladie

Tableau 2 : Dose d'application et calendrier de traitement pour les raisins

| MALADIE SUPPRIMÉE | DOSE PAR HECTARE* (grammes de produit) | NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNÉE |
|---|---|--|
| Oïdium (<i>Uncinula necator</i>) | 240 | Maximum de 2 applications par année. Appliquer avant et/ou après la floraison en respectant un délai d'attente de 14 à 21 jours entre les applications, en fonction de la pression exercée par la maladie. |
| Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>) | | |
| | 241 à 300 ** | Maximum de 1 application par année à raison de 241 à 300 g/ha. NE PAS appliquer |

| MALADIE SUPPRIMÉE | DOSE PAR HECTARE* (grammes de produit) | NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNÉE |
|---|---|---|
| | | à cette dose si une application de SOVRAN a déjà été effectuée. |
| Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>) | 240 | Maximum de 2 applications par année. Appliquer à titre préventif. Réappliquer une fois tous les 14 jours après l'application initiale si les conditions de temps chaud et humide perdurent. |

* **NE PAS** dépasser une dose d'application saisonnière totale de 480 grammes de produit par culture et par hectare.

** Utiliser la dose élevée lorsque la pression exercée par la maladie est élevée ou lorsque les conditions sont favorables à la progression de la maladie.

Tableau 3 : Dose d'application et calendrier de traitement pour les pour les poiriers

| MALADIE SUPPRIMÉE | DOSE PAR HECTARE* (grammes de produit) | NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNÉE |
|---|---|---|
| Tavelure (<i>Venturia pirina</i>) Mildiou (<i>Podosphaera leucotricha</i>) | 240 (lorsque la pression exercée par la maladie est faible à modérée) | Appliquer comme traitement préventif lorsque les tissus verts atteignent ½ pouce ou lorsque les conditions environnementales deviennent favorables au développement de la tavelure primaire. Maximum de 2 applications par année effectuées à intervalle de 10 à 14 jours. Durant les périodes de croissance rapide des pousses, le délai d'attente entre les applications devrait être réduit à 7 jours. |
| | 360 (lorsque la pression exercée par la maladie est élevée**) | Maximum de 1 application par année à cette dose. NE PAS appliquer à cette dose si une application de SOVRAN a déjà été effectuée. |

* **NE PAS** dépasser une dose d'application saisonnière totale de 480 grammes de produit par culture et par hectare.

** Pression élevée exercée par la maladie = la maladie est présente dans votre verger et les conditions environnementales sont favorables à la progression de la maladie.

COUVERTURE

Employer le fongicide **SOVRAN** dans un volume suffisant d'eau pour assurer un bon recouvrement du feuillage, des fleurs et des fruits. Un recouvrement complet est nécessaire pour une suppression optimale de la maladie.

ADDITIFS

Aucun additifs ou adjuvants sont recommandés pour être utilisés avec le fongicide **SOVRAN**.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le fongicide **SOVRAN** contient de la krésoxim-méthyle, un fongicide du groupe 11 qui est efficace contre les pathogènes résistant aux fongicides ayant des modes d'action différents de ceux des fongicides IQe (site cible du groupe 11), comme par exemple les dicarboximides, inhibiteurs de stérol, benzimidazoles ou phénylamines. Des souches de champignon ayant une résistance acquise aux fongicides du groupe 11, tels que pyraclostrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine et krésoxim-méthyle peuvent éventuellement dominer la population de champignons si les fongicides du groupe 11 sont utilisés majoritairement et de façon répétée dans le même champ pendant plusieurs années comme la principale méthode de suppression des espèces de pathogènes ciblés. Ceci peut occasionner une réduction de la suppression des maladies par le fongicide **SOVRAN** ou les autres fongicides du groupe 11.

Les recommandations suivantes peuvent être retenues pour retarder le développement de la résistance au fongicide :

1. Ne pas faire plus de 2 applications totales de fongicide **SOVRAN** par culture et par saison (dans la lutte contre toutes les maladies.)
2. Ne pas faire plus de 2 traitements consécutifs avec le fongicide **SOVRAN** ou d'autres fongicides du groupe 11 au cours d'une même saison. Si possible, utiliser le fongicide **SOVRAN** (ou tout autre fongicide du groupe 11) en alternance avec des fongicides d'autres groupes qui permettent de lutter contre les mêmes agents pathogènes.
3. **Lutte intégrée** : Le fongicide **SOVRAN** devrait faire partie d'un programme global de gestion des maladies et des insectes. Les pratiques culturales reconnues pour diminuer le développement des maladies devraient être respectées. Consulter votre expert local, un conseiller accrédité des cultures et/ou BASF pour des stratégies de lutte intégrée supplémentaires recommandées pour votre région. Le fongicide **SOVRAN** peut être employé dans le cadre des programmes de réseau d'avertissement agricole (prévision de maladie) qui recommandent une période d'application basée sur des facteurs environnementaux favorables au développement de la maladie. Ce produit a démontré qu'il présente un danger pour certains arthropodes utiles et devrait être utilisé avec prudence dans le cadre d'un programme de lutte intégrée.
4. **Surveillance** : Surveiller de près l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.
5. **Faire un rapport** : Si un fongicide du groupe 11 au site cible tel que le fongicide **SOVRAN**, semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF, un expert local ou un conseiller reconnu sur les cultures afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273 ou consultez le site Internet www.agsolutions.ca.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

1. Avant de faire le mélange, nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les directives de nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise du fongicide **SOVRAN** au réservoir.
4. Continuer l'agitation en remplissant le réservoir avec le volume désiré.
5. Après l'emploi, rincer et nettoyer soigneusement le réservoir du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer si une pluie abondante est prévue.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

PRÉCAUTIONS POUR LES CULTURES SENSIBLES

1. Cerises : Le fongicide **SOVRAN** peut causer des dommages à certaines variétés de cerises sensibles telles que Van, Sweetheart, Chelan, Somerset, Valera Vandalay, Cavalier, Coral Champagne, Angela Vista, Emperor Francis, Royalton, Schmidt, Summit et Viva.
2. Poires orientales : Le fongicide **SOVRAN** peut causer des dommages à certaines poires orientales de la variété Olympic (Korean Giant).
3. Soyez très prudent lorsque vous appliquez le fongicide **SOVRAN** afin d'empêcher un contact du produit avec ces variétés ou d'autres plantes non ciblées. Éviter la dérive du produit.

- Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation, incluant l'intérieur du réservoir, les boyaux et les buses après l'emploi et avant d'utiliser le même équipement dans les cultures qui sont sensibles au le fongicide **SOVRAN**.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

| CULTURE | QUANTITÉ MAXIMALE DE PRODUIT SAISONNIER TOTAL PAR HECTARE | NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON | DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) |
|----------|---|--|---|
| Pommes | 480 g | 2 | 30 jours |
| Raisins | 480 g | 2 | 14 jours |
| Poiriers | 480 g | 2 | 30 jours |

- Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pour effectuer des activités demandant un contact foliaire élevé (par exemple la taille, l'éclaircissage, la récolte) durant les 48 heures suivant l'application. Toute autre activité n'impliquant pas un contact élevé avec le feuillage (par exemple le dépistage, l'irrigation, le désherbage) peut être effectuée durant cette période considérant que les travailleurs portent un équipement de protection individuelle tel qu'énuméré sur l'étiquette.
- NE PAS laisser les personnes ou les animaux de compagnie pénétrer dans les zones traitées tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.
- Laisser un minimum de 7 jours pour les pommes, 7 à 14 jours pour les poiriers et 14 jours pour les raisins, entre les applications séquentielles du fongicide **SOVRAN**.
- Ne pas réduire les doses de fongicide **SOVRAN** recommandées sur l'étiquette.
- Ne pas utiliser dans aucun système d'irrigation.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Puisque ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser dans cet objectif.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Ne pas mélanger le fongicide **SOVRAN** avec d'autres produits de protection des cultures, des adjuvants de pulvérisation ou additifs.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si avalé. Pour usage externe.
- Provoque l'irritation des yeux. Ne pas respirer les poussières, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements

4. Se laver soigneusement après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de porter à nouveau.
6. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après usage.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou lors de l'élimination des surplus.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI AVALÉ : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI INHALÉ : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon le symptôme.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Élimination du contenant

NE PAS réutiliser ce contenant d'aucune façon. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Communiquez avec votre distributeur/négociant local ou votre municipalité pour vous renseigner sur le point de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide, rincé et inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, veuillez éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les contenants récupérables

NE PAS réutiliser ce contenant d'aucune façon. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants pouvant être remplis à la demande de l'utilisateur par le distributeur ou le détaillant

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le négociant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination de quantités de produit inutilisées ou superflues, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.